

B.T.S.A GENIE DES EQUIPEMENTS AGRICOLES (GDEA) PAR APPRENTISSAGE

Dans le cadre de son Unité de Formation par Apprentissage, l'Institut Saint Eloi a proposé un B.T.S.A GDEA en partenariat avec l'UFA de Savy-Berlette. Les cours se répartissent entre les sites de Bapaume (75%) et de Savy-Berlette (25%).

LA FORMATION

- Permettre aux titulaires d'un baccalauréat d'acquérir un diplôme « Bac+2 » (niveau 3).
- Entrer dans la vie professionnelle par la voie de l'apprentissage
- Former des personnes qualifiées, aptes à occuper des postes à responsabilité dans le domaine technique chez les concessionnaires de matériels agricoles ou chez les constructeurs. Les débouchés sont multiples : démonstrateur, chef d'atelier, technico-commercial, technicien pièces, technicien en bureau d'études, ...
- Maîtriser les techniques rencontrées sur les matériels en relation avec leur environnement agronomique et zootechnique, s'adapter à l'évolution de ces techniques, conceptualiser les éléments, raisonner un investissement, maîtriser les outils modernes de communication, ...



PROGRAMME

CAPACITES GENERALES

- C1. S'exprimer, communiquer et comprendre le monde.
- C2. Communiquer dans une langue étrangère.
- C3. Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser.
- C4. Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données.

CAPACITES PROFESSIONNELLES

- C5. Contribuer à la conception et à l'adaptation des matériels.
- C6. Formuler un conseil de nature agronomique et zootechnique en lien avec une problématique d'équipements.
- C7. Assurer la pérennité des matériels en participant à la mise en œuvre, à la maintenance et aux choix stratégiques d'investissement.
- C8. Assurer la gestion technico-économique d'un parc matériel.
- C9. Participer aux activités commerciales de l'entreprise.
- C10. Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en génie des équipements agricoles pour faire face à une situation professionnelle.

MODALITES

DUREE DE FORMATION : 2 ans

RYTHME DE L'ALTERNANCE PAR ANNEE

- 20 semaines en Centre de Formation
- 27 semaines en entreprise
- 5 semaines de congés payés

EVALUATION :

- Contrôle continu (CCF)
- Epreuves finales

CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir entre 16 et 29 ans.
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec un constructeur ou un concessionnaire de matériels agricoles.
- Etre titulaire d'un :
 - Bac Pro (Maintenance, Agroéquipement ou CGEA)
 - Bac Général (S)
 - Bac Technologique (STAV, STI)
 - Autres diplômes avec dérogation

COÛTS

Pas de frais de formation pour l'apprenti.
Hébergement et repas : nous contacter.

CONTACT

INSTITUT SAINT ELOI UFA DE BAPAUME

36 rue Marcellin Gaudefroy - BP 20019
62452 BAPAUME CEDEX

Tél : 03.21.07.14.20

Fax : 03.21.24.93.75

Mail : bapaume@cneap.fr

<http://www.institut-sainteloi-bapaume.fr>

LA REMUNERATION DE L'APPRENTI

Un apprenti est un salarié et à ce titre, il bénéficie d'un salaire, de congés payés, d'une sécurité sociale et d'une retraite.

Le salaire dépend de son âge et son année de contrat :

Age de l'apprenti	1 ^{ère} Année	2 ^{ème} Année
Moins de 18 ans	27% du SMIC	39% du SMIC
18/20 ans	43% du SMIC	51% du SMIC
21/25 ans	53% du SMIC	61% du SMIC
26/29 ans	100% du SMIC	100% du SMIC



DEBOUCHES & POURSUITE D'ETUDES

Nos compétences respectives reconnues dans ce domaine jointes au savoir-faire des entreprises permettront de donner aux jeunes toutes les chances de réussir dans un secteur clé, en pleine mutation, où les débouchés sont multiples : chefs d'atelier, technico-commerciaux, techniciens pièces, mécaniciens, démonstrateurs, métiers de bureau d'étude, ...

Notre accompagnement peut aller plus loin encore : l'Institut Saint Eloi propose, en partenariat avec l'IUT de Béthune et sous la responsabilité de l'Université d'Artois, une formation complémentaire de choix, recherchée par la filière et reconnue au niveau européen : la Licence Professionnelle par Apprentissage « Maintenance des Systèmes Pluritechniques en Agroéquipement ».

CONTENU DE FORMATION

Matières	1 ^{ère} Année	2 ^{ème} Année	TOTAL
M11 Accompagnement du projet personnel et professionnel	30 h	30 h	60 h
M21 Organisation économique, sociale et juridique	35 h	35 h	70 h
M22 Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	75 h	75 h	150 h
M23 Langue Vivante	60 h	60 h	120 h
M31 Education Physique et Sportive	20 h	20 h	40 h
M41 Traitement des données	60 h	-	60 h
M42 Techniques de l'information et du multimédia	40 h	-	40 h
M51 Economie et gestion des agroéquipements	40 h	40 h	80 h
M52 Techniques commerciales liées aux agroéquipements	-	45 h	45 h
M53 Langue étrangère appliquée au secteur des agroéquipements	30 h	30 h	60 h
M54 Sciences agronomiques et agroéquipements	60 h	30 h	90 h
M55 Approche scientifique des systèmes techniques en agroéquipements	115 h	115 h	230 h
M56 Outils graphiques et langage du technicien	70 h	20 h	90 h
M57 Mise en œuvre et maintenance des agroéquipements	40 h	40 h	80 h
M58 Connaissance des agroéquipements	30 h	30 h	60 h
Activités Pluridisciplinaires	-	95 h	95 h
Modules d'Initiative Locale	-	40 h	40 h
TOTAL	705 h	705 h	1 410 h

LES AIDES AUX APPRENTIS

AIDE AU PERMIS

Un apprenti majeur, en contrat d'apprentissage et préparant les épreuves du permis de conduire peut bénéficier d'une aide de 500 € pour le financement de son permis.

AIDE PERSONNALISEE AU LOGEMENT (APL)

Pour les apprentis logeant dans les résidences de l'Institut Saint Eloi, une demande d'APL peut être demandée. Le montant de l'APL est fonction du montant du loyer et des ressources de l'apprenti.

AIDE A L'EQUIPEMENT

Une « carte génération » d'une valeur de 200 € est envoyée à tous les apprentis primo-entrants en formation. Cette carte est valable auprès de nombreux commerçants partenaires.

AIDE AU TRANSPORT

Cette aide annuelle pouvant aller jusqu'à 200 € est calculée selon la distance entre le domicile et le centre de formation.

AIDE A LA RESTAURATION

Pour tous les apprentis, une aide financière pour les repas est prévue.

AIDE A L'HEBERGEMENT

Pour tous les apprentis, une aide financière pour l'hébergement est prévue.

FONDS DE SOLIDARITE DES APPRENTIS

Ce fonds permet à tout apprenti qui rencontre une difficulté exceptionnelle de solliciter son CFA pour obtenir une aide financière.

